

C.D.A.M.

2014 / 2015

**CHAMPIONNAT
TENUE DES FEUILLES DE MATCH et AMENDES**

PHASE 2 - 6ème Journée : 10/04/2015

TENUE FEUILLE DE RENCONTRE

AMENDE 3€

VILLEFRANCHE 3 :D1B: résultats de parties incomplets, pas de score.

VENCE 3: pas renseignement de division et de poule; Il n'y a pas de VENCE 5.

EQUIPE INCOMPLETE

AMENDE 5€

CHATEAUNEUF 4: D4A

- **RETARD FEUILLE DE RENCONTRE**
AMENDE 50€ PAR FEUILLE

NICE CAVIGAL 6: PRB

NICE CAVIGAL 9: D3A

NICE CAVIGAL 12: D4D

COMMISSION SPORTIVE

09060082 AS VENCE T.T. 3 (6) *contre* 09060074 AO TOURRETTE LE 5 (8)

Orga : D06 Epreuve : 1 Division : D5 Poule : A Journée 18 Date : 10/04/2015

0615696 MIOLLAN JEAN CLAUDE AO TOURRETTE LE Brulage type : Cas B

30/01/2015 13/02/2015 20/02/2015 13/03/2015 27/03/2015 10/04/2015

Tour : 13 Tour : 14 Tour : 15 Tour : 16 Tour : 17 Tour : 18

D5 A 5 D4 B 4 D5 A 5 D4 B 4 D4 B 4 D5 A 5

0617026 SCHAFF FREDERIC AO TOURRETTE LE Brulage type : Cas B

30/01/2015 13/02/2015 20/02/2015 27/03/2015 10/04/2015

Tour : 13 Tour : 14 Tour : 15 Tour : 17 Tour : 18

D5 A 5 D4 B 4 D4 B 4 D5 A 5 D5 A 5

Ces deux joueurs ont joués deux fois en D4, ils n'ont donc plus le droit de jouer en D5

Une équipe ne peut jouer à 2, perte de la rencontre par pénalité avec 0 point.

09060090 PP CHATEAUNEUF 4 (12) *contre* 09060117 AS ESCRAGNOLLE 2 (2)

Orga : D06 Epreuve : 1 Division : D4 0 Poule : A Journée 18 Date : 10/04/2015

0617165 AZIERE Tom 09060090 PP CHATEAUNEUF : **ce joueur est benjamin, il n'a pas le droit de jouer en championnat sénior. Ses deux parties gagnées sont données perdues et l'équipe est considérée ayant joué à 3 joueurs; le score devient Châteauneuf 10 Escragnolles 4.**